RAPPORT N° 213

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Aureille - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

Direction de la Vie Locale Service des communes 1.36.84

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune d'Aureille pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 3.100.791 €HT pour une subvention totale de 2.170.554 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 889.727 € pour un programme de travaux de 1.271.038 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

La seconde tranche du programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.079.889 € pour un programme de travaux de 1.542.698 € HT, lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Aureille pour la tranche 2016.

EXTENSION ET MISE AUX NORMES DE LA MAIRIE

La mairie est située dans un bâtiment construit à la fin du 19^{ème} siècle. Malgré quelques aménagements successifs pour répondre à des besoins ponctuels, cet équipement nécessite aujourd'hui, des travaux d'extension afin d'améliorer les conditions de travail des agents et élus et l'accueil des administrés.

Une mise aux normes des locaux, est également indispensable pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux consistent à ajouter une aile sur la partie Est de la mairie, une extension ayant déjà eu lieu dans les années 80 à l'Ouest.

Cet espace permettra, notamment, d'accueillir au RDC la salle des mariages (à l'étage actuellement) et au 1^{er} étage, 3 bureaux pour le maire et ses adjoints. La salle de danse sera transformée en bureaux pour les agents administratifs.

La réfection de la toiture, l'isolation, le changement des menuiseries et la mise en peinture du bâtiment existant sont également prévus. Les sanitaires, l'installation électrique et les équipements de chauffage seront rénovés et un ascenseur sera installé.

Le montant de cette opération prévue sur la tranche 2016 s'élève 287.055 €HT.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale pourrait s'élever à 200.938 €

---000---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 287.055 €HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 200.938 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.170.554 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune d'Aureille en application de la délibération n°187 du 22 octobre 2014.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Aureille, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 200.938 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, sur une dépense subventionnable de 287.055 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune d'Aureille la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL